

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 Jean-François Chabot
Poste n° 5 David Leblanc
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL 723-2816
INCENDIE 911
CENTRE COMMUNAUTAIRE 723-1747
SERVICE DES LOISIRS 725-5389
SALLE POLYVALENTE 724-0900
BIBLIOTHÈQUE 723-1747
TÉLÉCOPIEUR 723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Services municipaux
- Chroniques
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

Transport collectif

Au cours des dernières années, nous vous avons consulté à au moins deux reprises, dans le but d'offrir un service de transport collectif entre St-Anaclet et Rimouski. Le service devait être offert cinq jours par semaine avec un départ le matin, aux heures qui permettent aux travailleurs de pouvoir profiter du transport incluant le retour en fin d'après-midi.

Le dernier sondage effectué en 2010, nous laissait croire qu'un service de transport était possible. Nous avons organisé une rencontre pour établir ce transport et à ce moment, très peu de gens ont participé et encore moins se sont engagés à prendre ce transport. Puis est venu le transport inter MRC. Là aussi, il y a eu très peu de fréquentations.

Au cours des derniers mois, quelques citoyens m'ont interpellé pour relancer le dossier. Avant d'entreprendre des démarches en ce sens, nous voudrions connaître vos intentions. Je vous invite à nous contacter par courriel à municipalite@stanaclet.qc.ca ou par téléphone au 418 723-2816.

Avant de déterminer quel service et comment l'offrir, il est important de connaître vos attentes face à un service de transport et vos intentions de participation à un tel service.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances du 7 juillet et 4 août 2014

Les élus municipaux remboursent le règlement d'emprunt 372-2008 au montant de 233 000 \$ payé par la réserve financière de la rue Proulx de 229 480,99 \$ et la balance payée par le fonds d'administration de 3 519,01 \$. (Rés. 2014-07-80)

Les élus municipaux donnent le mandat à maître Marie-Claude Lambert de Cain Lamarre CasgrainWells de nous représenter dans le dossier du 6, Petit rang 3. (Rés. 2014-07-81)

Les élus municipaux nomment mesdames Rachel Dubé et Pierrette Dupont, membres du comité consultatif en urbanisme. (Rés. 2014-07-82)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Inter Clôtures Prop clôtures Ltée pour l'installation d'une clôture le long de chemin d'accès du terrain de soccer au montant de 3 656,21 \$. (Rés. 2014-07-83)

Les élus municipaux adoptent le règlement de lotissement numéro 426-2014. (Rés. 2014-07-84)

Les élus municipaux adoptent le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 427-2014. (Rés. 2014-07-85)

Les élus municipaux adoptent le règlement de zonage numéro 428-2014. (Rés. 2014-07-86)

Les élus municipaux adoptent le plan d'urbanisme numéro 429-2014. (Rés. 2014-07-87)

Les élus municipaux adoptent le règlement relatif à la circulation des camions et véhicules-outils (Rés. 2014-07-88)

Motion de félicitations est donnée à la Corporation du patrimoine pour avoir remporté le prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent dans la catégorie sauvegarde, restauration et conservation organisme à but non lucratif.

Motion de félicitations est donnée au comité organisateur du premier DÉFI ANACLOIS dont l'évènement fut une belle réussite.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 32, rue Langlois. (Rés. 2014-07-89)

Les élus municipaux acceptent la répartition des parts dans le projet de parc éolien communautaire (Rés. 2014-08-93)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise 9203-2986 Québec inc. au montant de 2100 \$ pour la vente du tracteur 1210. (Rés. 2014-08-94)

Les élus municipaux autorisent l'envoi d'un constat d'infraction aux propriétaires du 235, rang 4 Ouest. (Rés. 2014-08-95)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Les Pavages Laurentiens au montant de 48 609,89 \$ taxes incluses pour le pavage 2014. (Rés. 2014-08-96)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Roche Ltée, Groupe Conseil au montant de 10 865,14 \$ pour la préparation du plan d'intervention pour notre réseau d'aqueduc et d'égout. (Rés. 2014-08-97)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 45, rang 3 Neigette. (Rés. 2014-08-98)

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 2 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1^{er} décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L.P. Inc.
Prochaine parution : octobre 2014
Tombée des articles : 20 septembre 2014
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges  : recyclage  : compostage

HORAIRE DES COLLECTES

septembre 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3 	4 	5	6
7	8	9	10 	11 	12	13
14	15	16	17 	18 	19	20
21	22	23	24 	25 	26	27
28	29	30				

octobre 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 	2 	3	4
5	6	7	8 	9 	10	11
12	13	14	15 	16 	17	18
19	20	21	22 	23 	24	25
26	27	28	29 	30 	31	

COMPTES DE TAXES

TROISIÈME ÉCHÉANCE DE TAXES

La troisième échéance de taxes est prévue pour le jeudi 11 septembre 2014. Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi de 8 h 30 à 18 heures sans interruption.

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16h30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le **numéro de référence**, vous entrez le **numéro de matricule** qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

MÉLI-MÉLO

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux le 13 septembre à compter de 9 heures à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2^e Rue Est. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.



VOUS VOULEZ CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE? VOICI UN MOYEN EFFICACE

Nous avons débuté le compostage des matières organiques et ça va relativement bien, mais on peut faire beaucoup mieux. Saviez-vous qu'au Canada, les sites d'enfouissements sanitaires sont à l'origine de la majorité des émissions de méthane, un gaz à effet de serre 21 fois plus néfaste que le dioxyde de carbone.

Le compostage des déchets organiques est le moyen le plus efficace de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, en évitant de produire du méthane. Dans les cellules d'enfouissement, les matières se dégradent en anaérobiose, c'est-à-dire en l'absence d'oxygène, en dégageant du méthane. Par contre, dans le compostage, les déchets se décomposent en présence d'oxygène et ne produisent donc pas de méthane.

Et si on faisait un effort supplémentaire?

Source : Gestion des déchets solides de Fundy

QUESTION DU MOIS



Question 7 : Connaissez-vous vos couleurs, celles du Code de la route? Faites les associations.

Réponse :

- | | |
|---------------------------------------|------------------|
| Une obligation d'arrêter : | g) rouge |
| Un établissement touristique public : | f) brun |
| Un établissement touristique privé : | e) bleu |
| Un danger : | c) jaune |
| Des travaux de construction : | d) orange |
| Une zone scolaire : | a) jaune-vert |
| Diverses obligations : | b) blanc et noir |

Question 8

Vrai ou faux?

Un cycliste qui franchit une intersection alors que le feu de circulation est rouge ne peut être arrêté par la police.

Action Travail

Rimouski-Neigette

- Vous cherchez un emploi?
- Vous aimeriez retourner aux études ou changer de carrière?
- Vous ne connaissez pas les ressources pour vous aider dans vos démarches?

**N'hésitez pas à me contacter!
Service gratuit et confidentiel!**

Josyane Jean, coordonnatrice
Comité Phares La Mitis / Rimouski-Neigette
☎ 418-318-3200

Emploi
Québec
Région de la Capitale-Nationale

SERVICE MUNICIPAL

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Délimiter sa propriété, oui, mais pensez au bon voisinage!

Les constructions et rénovations sur une propriété sont diverses. On embellit, on améliore un bâtiment et on délimite souvent cette même propriété. L'installation d'une clôture, d'un mur et d'une haie est régie par le règlement de zonage de la municipalité. Il faut informer la municipalité et demander un permis pour la pose d'un de ces trois éléments. Ceci permet à la municipalité de contrôler le type de clôture, de mur et de haie ainsi que la hauteur de ces derniers. Voici des extraits de l'article 10.8 du règlement de zonage numéro 428-2014 qui définit la hauteur permise:

« 1- Dans les cours arrière et latérales, les clôtures, les haies et les murs sont permis. La hauteur maximale d'une clôture est de 2 mètres. La hauteur maximale d'une haie est de 2,5 mètres. La hauteur maximale d'un muret est de 1,5 mètre.

2- Dans la marge avant, les clôtures, les murs et les haies sont permis, à condition que leur hauteur n'excède pas 1,2 mètre et qu'ils soient situés à une distance d'au moins 1 mètre de la ligne d'emprise dans le périmètre d'urbanisation et à 2 mètres de l'emprise à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, sauf dans le cas des murets et clôtures des cafés-terrasses et des rampes pour personnes handicapées.

3- « La hauteur d'une clôture, d'une haie ou d'un muret se mesure à partir du niveau du sol adjacent à cette dernière. »

Pour l'usage résidentiel, les types de clôture permise sont les suivantes :

« ...seules sont permises les clôtures de fer ornementales, en mailles de fer recouvertes de vinyle, de bois, de perche de même que les clôtures en plastique ou en vinyle. »

Sans être régi par le règlement de zonage, il est peut-être préférable d'informer ses voisins de votre projet d'installer un de ces trois éléments. Je vous recommande de consulter le Code civil du Québec pour les détails et pour vous éviter des problèmes. Le bon voisinage, ça commence d'abord par une bonne communication.

Comme toujours, le service d'inspection de la municipalité est à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à communiquer avec nous du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 au 418 723-2816.

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

Contact page 5

CHRONIQUES

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Bonjour chers membres,

« Septembre se montre souvent comme un second et court printemps ».

L'été est presque terminé et avec l'automne nous reprenons l'horaire habituel soit :

Les mardis et mercredis de 19 h à 20 h 30

Les jeudis de 14 h à 16 h

CONCOURS CRÉATIF : Le concours se termine le 11 septembre alors il vous reste du temps pour : « Mon souvenir d'été » (texte) et « Je dessine un paysage d'été ».

SOUTIEN SCOLAIRE : Pour les jeunes de 1^{re} à 6^e année à la bibliothèque. (15 h 15 à 16 h 15). Inscription auprès de madame Micheline Boucher au 418 725-4049.

Possibilité de rencontres privées.

Plusieurs autres activités au cours de l'automne (rencontre d'auteur, Halloween etc.).

Être abonné à la bibliothèque : Pour les 0-5 ans gratuit -5 \$ pour 6 ans et plus—15 \$ pour une famille annuellement.

VOUS PROFITEZ d'Internet gratuit, de plusieurs magazines, de documentaires, de bandes dessinées, de romans, de livres à écouter, de livres jeunesse...et pluson vous attend !!!!!!!

Vous pouvez nous rejoindre au 418 723-1747 ou par courriel bibliostanalet@hotmail.com

« La lecture reste une porte magique sur l'imaginaire... ». (M.Chattam)

Solange Cormier (en remplacement d'Anne-Hélène B.)

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Aménagement pour favoriser la reproduction de la truite mouchetée

« L'Aménagement de l'habitat du poisson du tributaire Desrosiers », un important projet, sera réalisé au lac à l'Anguille.

Restauration de l'accessibilité aux aires de reproduction et d'alevinage

Les travaux consistent d'abord à retirer un ponceau défectueux et à réhabiliter les berges du cours d'eau au même endroit. La construction d'un seuil de retenue pour maintenir et réguler le marais existant est aussi prévue. Ce seuil de retenue est en prévision de l'abaissement éventuel du déversoir du barrage du lac à l'Anguille. Ces travaux sont à réaliser principalement sur un lot privé.

Aménagement des aires de reproduction et des habitats du tributaire Desrosiers

Les autres aménagements sont à réaliser sur un des lots publics appartenant à la Ville de Rimouski. Ces aménagements sont essentiellement à la surface du sol dans le lit du tributaire Desrosiers.

Autorisations et permis

Nous avons en main tous les permis et autorisations nécessaires, y compris les autorisations des propriétaires fonciers, dans le but de réaliser les travaux d'ici la fin de septembre.

Soutien accordé au projet

La valeur totale du projet est de 51,517 \$.

Un financement près de 20,000 \$ provient du Programme de partenariats pour la conservation des pêches récréatives de Pêches et Océans Canada – PPCPR . La Fondation de la faune du Québec contribue pour un montant près de 12,000 \$. La contribution financière et bénévole de l'Association fait aussi partie du montage financier.

Implication importante de Groupe Aim

La conception, la recherche de financement, la réalisation et la supervision du projet ont été confiées à Groupe Aim.

Projet 'clin d'œil' aux fondateurs de l'Apela

L'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille célèbre cette année son 30^e anniversaire. La mise en valeur des activités de pêche récréative est à l'origine de la fondation de l'Association en 1984.

André Lévesque, président ☎ 418 722-9637

Contact page 6

COMITÉ D'EMBELLISSMENT

C'est le 23 septembre prochain à 19 h 30 au centre communautaire Régis-St-Laurent, qu'aura lieu la remise de prix du concours Maisons fleuries. Le Comité d'embellissement travaille à vous concocter une belle soirée. Venez connaître en primeur les gagnants. Des prix de présences seront tirés parmi les personnes présentes et un goûter terminera la soirée. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Félicitations de la part des juges pour les aménagements de tous. Même si on ne gagne pas, il est important de continuer à fleurir nos propriétés. Cela contribue à faire de notre village un endroit où il fait bon vivre. Comme je dis souvent, il ne faut pas faire des aménagements fleuris pour gagner des concours, mais pour soi, pour avoir un environnement agréable pour tous les sens.

Bonne fin de saison de jardinage.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Soupe de la récolte et mini-marché public

Le 20 septembre prochain, pour fêter les cinq ans d'existence des Jardins de Lessard, nous offrirons à la population une soupe de la récolte. Ce rassemblement prendra des airs de mini-marché public puisque divers producteurs de Saint-Anaclet y participeront. Il sera donc possible de faire des provisions de légumes et de conserves. Jusqu'à maintenant, Jardin Nature, Fraisière de Chez-Nous et Manger Saison participeront à l'événement. C'est un rendez-vous au centre communautaire Régis-Saint-Laurent, le 20 septembre, de 15 h à 18 h.

Rappel

Nous rappelons à la population de Saint-Anaclet qu'ils sont les bienvenus pour venir admirer le travail de nos membres. D'ailleurs, les grandes chaleurs du mois de juillet permettent aux jardiniers de belles récoltes cette année. Par contre, nous demandons votre collaboration afin de circuler entre les jardinets. De plus, seuls les jardiniers ayant payé leur location peuvent récolter les légumes issus de leur parcelle louée.

Plan du jardin

Depuis quelques années, nous aimerions cartographier les différents éléments qui composent le jardin (jardinet, remise, arbres et arbustes), mais force est d'avouer que le dessin à l'échelle ne fait pas partie de nos talents. Si c'est l'une de vos forces et que vous avez envie de nous offrir ce service, cela nous ferait un grand plaisir!

Les membres du comité des Jardins de Lessard
jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

SERVICE D'INFORMATION AUX AÎNÉS

Permis de conduire à 75 ans et plus.

Question : À quel âge doit-on se soumettre à une évaluation médicale et visuelle aux deux ans pour répondre aux normes de la Société de l'assurance automobile (SAAQ) ?

Réponse :

Toutes personnes âgées de 75 ans et plus ayant un permis de conduire de classe 5, 6A, 6B, 6C, 6D ou 8 doivent se soumettre à une évaluation médicale et visuelle par un professionnel de la santé.

À 80 ans et tous les deux ans par la suite, la même exigence s'applique.

Conditions et démarches pour accéder aux services

Pour ce faire, la Société de l'assurance automobile (SAAQ) fait parvenir une lettre explicative et les formulaires à remplir.

Dans les 90 jours suivant la réception de la lettre, il faut retourner les formulaires à l'adresse ci-dessous, faute de quoi, votre permis de conduire pourrait être suspendu.

(Très peu de personnes se font suspendre leur permis, mais des conditions peuvent être ajoutées telles : conduire de jour seulement, porter des verres correcteurs pour conduire, ne pas conduire sur l'autoroute).

Note : Conservez une photocopie des formulaires remplis.

S'adresser au service de l'évaluation médicale et pour des renseignements supplémentaires communiquer avec le point de service de Rivière-du-Loup de la société de l'assurance automobile du Québec.

Aspect financier

Service gratuit pour la SAAQ.

Frais variables pour les rapports médicaux des professionnels.

Contact page 7

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous tous et toutes,

Recherchons encore locataire pour l'étage du presbytère. Si vous avez connaissance que quelqu'un se cherche des locaux tranquilles, pensez à nous.

Je profite de cette édition pour publier une seconde fois la liste des lots du cimetière dont les pierres sont cassées. Si vous possédez des parents, amis/es et/ou ancêtres dans le cimetière, vous devriez lire ce qui suit et nous appeler au 418 723-2883 ou 418 724-4844 si vous connaissez ces gens ou si vous avez des renseignements qui peuvent nous aider à retrouver ces familles.

Si personne ne manifeste d'intérêts pour ces pierres, elles seront retirées du cimetière bientôt. Des réparations devront être effectuées afin que ces pierres demeurent en place. De plus, certaines concessions de lots sont terminées puisqu'elles ont plus de 100 ans. Si les familles ou descendants ne renouvellent pas le bail de la concession, la fabrique reprendra ces lots et en disposera selon ses besoins futurs. Merci aux deux familles qui ont pris action et qui ont réparé ou remplacé les monuments brisés.

Numéro de lot	Nom sur le monument	Date d'inhumation	Nom du conjoint	Nom du concessionnaire	Parents	Concession terminée
IAD-05	Ernest Gagné	13 février 1950	Célibataire	Inconnu	Auguste Gagné Philomène Gosselin	non
IAF-11	Exupère Coté	31 juillet 1920	François couture	Inconnu		non
IAG-02	Marie-Louise Ratté	29 décembre 1909	Fortunat St-Laurent	Inconnu		oui
IAG-06	Hilaire Heppell	26 septembre 1908	Ursule St-Laurent	Inconnu		oui
IAG-07	Clara Ruest	29 août 1929	Omer Légaré	Inconnu		non
IAH-04	Eugénie Bélanger	13 décembre 1918	Joseph Beaupré 1er Alphonse Pineau 2e	Inconnu		non
IAH-10	Joseph St-Laurent	7 décembre 1935	Adéline Clément	Inconnu		non
IAJ-13	Johnny Pineau	13 novembre 1925	Célanire Gauthier	Inconnu		non
IAR-17	Rose-Délina ruest	27 août 1907	Joseph Proulx	Inconnu		oui
IAR-21	Vitaline Canuel	22 mai 1966	Louis Brisson	Inconnu		non

À la fin de juillet, la Fabrique fait face à un déficit d'un peu plus de 1000 \$ malgré des dons reçus assez significatifs. Il sera vraiment important que la population participe en grand nombre à notre déjeuner du 19 octobre au Centre communautaire et à notre récital du 15 novembre à l'église. Ces deux activités devront être de grands succès si nous voulons parvenir à fermer l'année sur une note positive. Les billets pour ces activités seront disponibles vers la mi-septembre. Le départ de notre locataire au presbytère se fait grandement sentir. Osons espérer que nous trouverons bientôt un ou des locataires.

Merci à tous les paroissiens qui ont effectué le paiement de leur capitation. Pour ceux qui ne l'ont pas fait encore, ne nous oubliez pas, l'avenir de votre Fabrique, ça vous concerne tous!

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président

ORGANISMES

DÉJEUNER DES CHEVALIERS DE COLOMB

C'est avec plaisir que les Chevaliers de Colomb de St-Anaclet invitent tous les paroissiens, paroissiennes d'ici et d'ailleurs à venir en grand nombre à notre déjeuner familial annuel.

Celui-ci aura lieu, le dimanche 28 septembre 2014

Au centre communautaire Régis-St-Laurent

Il débutera à 8 h pour se terminer à 12 h

Le coût est de 8 \$/adulte

3 \$/enfant de 6 à 12 ans inclus

Gratuit de 0 à 5 ans inclus

C'est avec joie que nous vous accueillerons à cette activité familiale dans notre communauté.

Des billets seront en vente à partir du début septembre 2014

Comité des Chevaliers de Colomb de paroisse

Contactez : Michel Proulx : 418 723-4358

Raymond Fournier : 418 722-4796

Réal St-Laurent : 418 723-2810

CERCLE DE FERMÈRES

Notre réunion aura lieu le mercredi 10 septembre 2014 à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30. À surveiller cette année, à chaque mois, nous aurons une activité spéciale jointe à la réunion. En septembre, nous aurons une journée de la Culture qui se tiendra le samedi 27 septembre de 13 h à 16 h à notre local Marie-Louise-Poirier du centre communautaire. Plusieurs fermières seront sur place pour montrer des techniques artisanales, du bricolage, le volet jeunesse et de l'information sur le fonctionnement de notre Cercle. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions et recevoir vos suggestions.

En espérant que pendant les deux mois de relâche, chacune de vous avez profité au maximum du soleil et bénéficié de très beaux moments positifs.

Au plaisir de vous saluer.

Augustine Lavoie, responsable des communications.

418 723-1519 Patricia Allard prés. 418 732-8715

AFÉAS DE ST-ANACLET

L'AFÉAS recommence ses activités avec la fin de la belle saison. Notre première activité de l'année se déroulera le 4 septembre prochain à la salle Réal-Lamontagne alors que nous accueillerons les membres de la région Bas-St-Laurent -Gaspésie pour la journée préparatoire aux activités de l'année. Une quarantaine de personnes y assisteront.

Cela suivra de près le Congrès provincial qui s'est tenu à Rimouski, les 22-23-24 août au Centre des Congrès de Rimouski où l'on a discuté de thèmes aussi percutants qu'actuels telles les mères porteuses, l'union de fait, la prostitution, l'implication politique des femmes, et bien sûr, le toujours actuel dossier de l'égalité homme/femme.

Par la suite, les réunions mensuelles de l'AFÉAS se tiendront les troisièmes mardis de chaque mois, sauf lorsque des événements conjoncturels, tel le souper de la Journée de la femme, amènent leur déplacement.

Je souhaite la bienvenue à toutes les femmes intéressées par les grands dossiers de société qui influencent les conditions de vie des femmes à se joindre à nous. Que vous souhaitiez devenir membre ou simplement assister à une réunion, vous serez accueillies avec chaleur.

Prochaine réunion, le 16 septembre à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30

Bonne année AFÉAS. Raymonde Vandal, présidente

DÉJEUNER DE LA FABRIQUE

Veillez prendre note que le déjeuner annoncé dans la programmation automne-hiver 2014-2015 est déplacé au dimanche 19 octobre.

FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE ST-ANACLET

À TOUS LES PARENTS

Déjà septembre à nos portes. Il est maintenant temps de s'inscrire pour la formation débutant début octobre. Votre enfant doit être baptisé. Vous pouvez l'inscrire en téléphonant au **418 723-9430**. Laissez votre message sur le répondeur en mon absence et je vous contacterai. Pour les enfants ayant déjà suivi un parcours en 2013-2014, à la paroisse de St-Anaclet, vous êtes inscrits. Nous vous contacterons en septembre pour la rencontre de parents et le début des parcours. Pour les nouveaux arrivants, mais dont les enfants ont déjà fait un parcours, contactez-moi au même numéro. Date limite d'inscription le 30 septembre. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée. Également, nous sommes à la recherche de **bénévoles** pour être catéchètes. Présentement, il y a des groupes qui seront formés pour la première année des parcours qui n'ont pas de catéchètes. Je fais appel à vous pour trouver des personnes disponibles pour transmettre leur foi aux jeunes de St-Anaclet. Du support et de la formation sont offerts. Contactez-moi.

Je vous invite à la messe d'envoi des catéchètes, le 21 septembre 2014 à 10 h à l'église de St-Donat. Tous les parents et leurs enfants inscrits dans les parcours sont les bienvenus, afin de soutenir leurs catéchètes dans la prière.

Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne,
Paroisse St-Anaclet

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE SUR MUSIQUE

Veillez prendre note que le cours de conditionnement physique donné par Christine Brisson débutera le 15 septembre et non le 17 comme mentionné dans la programmation des loisirs.

Les entraînements se tiendront les lundis de 19 h 40 à 20 h 40 et les jeudis de 19 h à 20 h pour une durée de 10 semaines et ce, au coût de 45 \$. Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

Contact page 9

LIGUE DE BALLE DONNÉE



La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet procédera à son 28^e souper ***Remise des trophées*** le samedi 13 septembre à 18 h au centre communautaire

Régis-St-Laurent.

Le coût des billets pour le souper Pizza sur BBQ est de 7 \$ pour les 6-12 ans, 14 \$ pour les 13 ans et plus. Les billets sont disponibles auprès des joueurs et à l'entrée. Mathieu Lavoie chansonnier s'occupera de l'animation musicale. Info. 418 722-7685.

Bienvenue à tous.

Gaétan Pelletier, secrétaire



Le programme Zumba Gold® s'adresse à tous ceux et celles qui recherchent une formule respectant leur capacité physique et leur rythme. Les chorégraphies sont adaptées aux besoins des participants, les mouvements sont moins rapides et plus sécuritaires.

Ce qui ne change pas, c'est la formule célèbre de la Zumba® Fitness : musique entraînante et ambiance est stimulante!

Démonstration gratuite et inscription mardi le 9 septembre à 19 h, au centre communautaire

Les mardis de 19 h à 20 h pour 10 semaines (16 septembre au 17 novembre 2014)

Lieu : Centre communautaire

Tarif : 70 \$

Pour information : 418 727-6384

Julie Lebrasseur

Instructeur certifié Zumba fitness et Zumba Gold

Ergothérapeute

SOUPE DE LA RÉCOLTE ET MINI-MARCHÉ PUBLIC

Pour souligner ses cinq ans d'existence, Les Jardins de Lessard invitent toutes les familles, jeunes et moins jeunes à venir visiter le mini-marché public et déguster une soupe gratuite.

Cette soupe de la récolte offerte par les Jardins communautaires de Lessard sera l'occasion de collaborer avec les producteurs horticoles de la communauté et de vivre une activité de partage.

C'est un rendez-vous, le 20 septembre, au Centre communautaire Régis-Saint-Laurent, de 15 h à 18 h.

FESTIVAL DE LA MARCHÉ

DANS LE TRONÇON PARC DU MONT-COMI/CHUTE NEIGETTE

Une grande marche se tiendra dans le Sentier national reliant le Mont-Comi à la Chute Neigette le **dimanche 28 septembre**. Un autobus amènera les gens gratuitement du parc du Mont-Comi au chemin des Écorchis pour ceux qui veulent faire la moitié du parcours et à la chute Neigette pour ceux qui veulent faire le parcours en entier de 12.9 km. Donc les personnes désireuses de participer à cette activité, devront se rendre au Mont-Comi par leur propre moyen car à l'arrivée de la marche, il n'y a pas de transport.

Le départ de l'autobus en direction de la chute Neigette est prévu pour 9 h.

Pour en savoir plus, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Le 4 octobre prochain vers 18 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent, la municipalité de Saint-Anaclet rendra hommage à tous les organismes et personnes bénévoles qui aident grandement au développement de notre localité.

Le tout débutera vers 18 h avec un vin d'honneur qui sera suivi d'un repas et d'une activité spéciale. Il est à noter qu'un service de bar sera disponible lors de l'événement.

Les bénévoles qui désirent assister au souper doivent confirmer leur présence à Carl avant le 2 octobre à 16 h 30.

Carl

Contact page 10

POKER-RUN TRACTEURS ROSES

Le poker-run à moto organisé par la fondation LES TRACTEURS ROSES et la municipalité de Saint-Anaclet qui s'est déroulé le 4 juillet dernier lors d'une journée grise et plutôt froide avec un mercure indiquant 13 degrés fut tout de même un succès malgré les caprices de Mère Nature.



En effet, 98 motos et 118 participants ont effectué la randonnée de 230 km amassant la somme de 4 946 \$. Cette somme sera versée à la Maison Marie-Élisabeth. Nous tenons à remercier tous les bénévoles, les commanditaires ainsi que les généreux donateurs qui ont fait de cet événement un autre succès.

Carl

SOIRÉE DES AINÉS

Le Club Lions de Saint-Anaclet annonce sa traditionnelle soirée récréative pour les aînés. Cette rencontre est prévue pour le **mercredi 8 octobre 2014 à 19 h 30 au Pavillon L'Héritage, 10, rue du Collège.**

Au programme de la soirée placée sous le signe de la bonne humeur, nous vous proposons des jeux de société, du bingo, de l'animation et un goûter pour clôturer la soirée. **Et c'est gratuit!**

Les personnes qui auraient besoin d'un transport sont invitées à appeler sans hésiter Claire Vaillancourt au 418 724-9612 ou Michel Gallant au 418 724-6474.

Club Lions de Saint-Anaclet